



Abonnez-vous
gratuitement
aux BSV de la
région Occitanie

A retenir

FONTE DES SEMIS PYTHIACEES

Le risque est fort avec les conditions climatiques actuelles.

INSECTES DU SOL

Risque faible à fort en fonction des parcelles.

DISPOSITIF D'OBSERVATION 2018

Les observations du réseau de Surveillance Biologique du Territoire pour la culture du melon sont réalisées à partir de :

- **parcelles de référence**, observées et notées toutes les semaines et réparties sur les différentes zones du territoire,
- **parcelles flottantes**, observées par les réseaux des techniciens melon du Sud Ouest (Groupe Technique Melon Sud Ouest, Coop de France Midi Pyrénées).

Le dispositif est complété par les données issues de modèles ou indice de risques (mildiou, bactériose).

En saison, des relevés de pièges sésamies, pyrales et Heliiothis complètent le dispositif (réseau maïs animé par Arvalis Midi-Pyrénées et réseau melon animé par la Chambre d'agriculture du Tarn-et-Garonne).

Les parcelles de référence sont définies pour 1 site, 1 variété et 1 date de plantation. La date de plantation détermine les différents créneaux : abris, chenilles précoces, chenilles semi précoces, bâches, plein champ précoce, plein champ saison et plein champ arrière saison.

| Semaines de plantation | Créneau |
|------------------------|----------------------------|
| 10 11 | Abris |
| 12 13 | Chenilles précoces |
| 14 15 | Chenilles semi précoces |
| 16 17 18 | Bâches |
| 19 20 | Plein champ précoce |
| 21 22 23 24 | Plein champ saison |
| 25 et plus. | Plein champ arrière saison |

ÉTAT DES CULTURES

Vues les conditions climatiques actuelles, peu de plantation ont été réalisées. Sur ces parcelles, le système végétatif évolue peu.

Directeur de publication :

Denis CARRETIER
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture
d'Occitanie
BP 22107
31321 CASTANET TOLOSAN Cx
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution
ISSN en cours

Comité de validation :

Chambre d'Agriculture du
Tarn-et-Garonne, Chambre
régionale d'Agriculture
d'Occitanie, CAPEL, CEFEL,
DRAAF Occitanie

• Insectes du sol

Pas de dégâts de taupins signalés sur le réseau de surveillance.

Mesures prophylactiques : Pour limiter le risque taupin, il est préférable d'éviter les précédents maïs ou prairies.

Il est souhaitable de planter lorsque les conditions de reprise sont favorables à une installation rapide du système racinaire.

Évaluation du risque : Le risque est faible à fort en fonction des parcelles. Les conditions fraîches, les situations de reprise lente des plants ainsi que certains précédents cultureux sont des conditions favorables à ces ravageurs. Le risque diminue quand la reprise des plants est plus rapide (durcissement des tissus du collet).

• Fonte des semis - Pythiacées

Peu d'observations cette semaine.

Évaluation du risque : Le risque est fort sur les quelques parcelles plantées.

• Autres bio-agresseurs

En conditions humides, il faut être vigilant à l'activité des limaces, surtout en bord de parcelles.

• Observations du plant

Mesures prophylactiques : Il est capital de soigner l'observation sur les plants avant toutes plantations, notamment quand les plants « ont vieilli » en pépinière du fait du recul de la date de plantation prévisible.

Soigner l'observation sur :

- **le système racinaire** : il doit être de couleur blanche et correctement développé,
- **le collet** : il ne doit pas présenter d'étranglement ou de zones nécrosées,
- **le système végétatif** : aucune nécrose, ni décoloration ne doivent être présentes,

La qualité du plant est primordiale dans la réussite de la culture.

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière melon de la Chambre d'Agriculture du Tarn-et-Garonne et élaboré sur la base des observations réalisées par le CEFEL et la Chambre d'Agriculture du Tarn-et-Garonne.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA Midi-Pyrénées dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.